Publié en ligne le : 20 SEP. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2023-118 du 11 septembre 2023

Objet : Convention de partenariat avec le Pôle Emploi de Saint-Yrieix dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Place de l'Emploi et de la Formation » le 4 octobre 2023 à VILLASPORT.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu la convention de partenariat ci-jointe ;

DECIDE

Article 1er : La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix s'associe à l'organisation d'une journée de rencontre avec le public, le mercredi 4 octobre 2023, sur le parking de Villasport, par la mise en œuvre d'un partenariat avec le Pôle emploi de Saint-Yrieix-la-Perche.

Article 2 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

P. DARY

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230911-DP2023330274-AR
Date de télétransmission : 18/09/2023
Date de réception préfecture : 18/09/2023

…../……

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix

Convention de partenariat 2023

Entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
Et Pôle emploi Saint Yrieix (DR Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine)

Dans le cadre de l'évènement Place de l'emploi et de la formation
mercredi 4 octobre 2023

La présente convention est conclue entre :

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
Représentée par Monsieur Patrick DARY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix,
située Rue du 8 Mai 1945 – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche,

Et

L'agence Pôle emploi de Saint Yrieix
Représentée par Madame Emmanuelle Baudot-Vachon, Directrice de l'agence,
située Rue du 8 mai 1945 – 87500 Saint Yrieix La Perche,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix s'associe à l'organisation d'une journée de rencontre avec le public, le mercredi 4 octobre 2023, sur le parking de Villasport, par la mise en œuvre d'un partenariat.

Installation d'un village sur le parking à partir de 7h30, le mercredi 4 octobre 2023 et enlèvement du matériel avant 20h le jour même.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de Communes s'engage à mettre disposition de Pôle emploi :

- 15 barrières vauban via les services techniques de la ville de Saint-Yrieix
- 1 raccord électrique
- 1 accès wifi

ARTICLE 3 :

En contrepartie, le preneur s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Autorisations :

Cette manifestation en pourra se dérouler qu'après réception de toutes les autorisations nécessaires par les autorités ou administrations compétentes en la matière et devront être en conformité avec les textes réglementaires en vigueur

Couverture des risques :

La Communauté de Communes décline toute responsabilité quant aux risques liés à l'organisation de la manifestation ; le preneur ayant un contrat d'assurance couvrant ces risques.

Sécurité :

Le preneur s'engage à appliquer les consignes de sécurité préconisées par le service prévention/sécurité municipale.

Risque financier :

La communauté de communes décline toute responsabilité quant aux risques financiers encourus par le preneur. Elle ne saurait être solidaire des éventuels déficits liés à la manifestation.

ARTICLE 4 :

Le preneur est tenu de valoriser le partenariat avec la Communauté de Communes et la ville de Saint Yrieix dans le cadre de son plan de communication, via les logos sur les affiches, flyers, publication réseaux sociaux etc…

Le preneur mentionnera le soutien des 2 partenaires lors de ses rencontres avec les médias et les invitera à participer si un point presse doit s'organiser.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Saint Yrieix,en 2 exemplaires,

Le 11 septembre 2023

Pôle Emploi Saint-Yrieix

Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)

Emmanuelle BAUDOT-VACHON

Patrick DARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix

Convention de partenariat 2023

Entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
Et Pôle emploi Saint Yrieix (DR Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine)

Dans le cadre de l'évènement Place de l'emploi et de la formation
mercredi 4 octobre 2023

La présente convention est conclue entre :

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
Représentée par Monsieur Patrick DARY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix,
située Rue du 8 Mai 1945 – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche,

Et

L'agence Pôle emploi de Saint Yrieix
Représentée par Madame Emmanuelle Baudot-Vachon, Directrice de l'agence,
située Rue du 8 mai 1945 – 87500 Saint Yrieix La Perche,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix s'associe à l'organisation d'une journée de rencontre avec le public, le mercredi 4 octobre 2023, sur le parking de Villasport, par la mise en œuvre d'un partenariat.

Installation d'un village sur le parking à partir de 7h30, le mercredi 4 octobre 2023 et enlèvement du matériel avant 20h le jour même.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de Communes s'engage à mettre disposition de Pôle emploi :

- 15 barrières vauban via les services techniques de la ville de Saint-Yrieix
- 1 raccord électrique
- 1 accès wifi

ARTICLE 3 :

En contrepartie, le preneur s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Autorisations :

Cette manifestation en pourra se dérouler qu'après réception de toutes les autorisations nécessaires par les autorités ou administrations compétentes en la matière et devront être en conformité avec les textes réglementaires en vigueur

Couverture des risques :

La Communauté de Communes décline toute responsabilité quant aux risques liés à l'organisation de la manifestation ; le preneur ayant un contrat d'assurance couvrant ces risques.

Sécurité :

Le preneur s'engage à appliquer les consignes de sécurité préconisées par le service prévention/sécurité municipale.

Risque financier :

La communauté de communes décline toute responsabilité quant aux risques financiers encourus par le preneur. Elle ne saurait être solidaire des éventuels déficits liés à la manifestation.

ARTICLE 4 :

Le preneur est tenu de valoriser le partenariat avec la Communauté de Communes et la ville de Saint Yrieix dans le cadre de son plan de communication, via les logos sur les affiches, flyers, publication réseaux sociaux etc…

Le preneur mentionnera le soutien des 2 partenaires lors de ses rencontres avec les médias et les invitera à participer si un point presse doit s'organiser.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Saint Yrieix,en 2 exemplaires,

Le 11 septembre 2023

Pôle Emploi Saint-Yrieix

Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)

Emmanuelle BAUDOT-VACHON

Patrick DARY